



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du vendredi 14 mai 2021, à 13 h**

**Exceptionnellement tenue à huis-clos  
par Vidéoconférence**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA Direction des services administratifs et du greffe

Ouverture de la séance

**10.02** Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

## 12 – Orientation

**12.01** Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1214281017

Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

## 20 – Affaires contractuelles

**20.01** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1218880001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 101 586 \$, pour l'année 2021, aux deux organismes suivants : Centre de promotion communautaire Le Phare et le Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021. Approuver les projets de convention.

## 70 – Autres sujets

**70.01** Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 6**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**

---



**Dossier # : 1214281017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Il est recommandé,  
D'approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-13 14:26

**Signataire :** Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1214281017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le budget participatif est un processus qui permet à la population de décider de l'affectation d'une partie du budget municipal.

Pour la première édition, la Ville a réservé 10 M\$ à son budget d'investissement pour réaliser des idées soumises par la population qui contribuent à la transition écologique et sociale.

C'est ainsi que du 17 novembre au 8 janvier 2020, la population a été invitée à soumettre des idées dans le cadre de la phase de collecte d'idées.

S'est amorcé, au début de 2021 et en collaboration avec des représentants de la société civile et des différentes unités de la Ville, un travail d'analyse en entonnoir, selon les étapes suivantes :

- *étape 1* : analyse de recevabilité basée sur les 5 principaux critères (contribuer à accélérer la transition écologique et sociale de Montréal, viser l'intérêt collectif, être réalisable par la Ville, sur le domaine public ou une propriété de la Ville, représenté une dépense en investissement, pouvoir donner lieu à un projet d'envergure avec une valeur visée à terme entre 500 000 \$ et 3 000 000 \$).
- *étape 2* : priorisation, fusion, bonification et développement des idées réalisées par des comités de développement des idées en projets;
- *étape 3* : analyse de faisabilité technique et réglementaire et évaluation des coûts par l'arrondissement concerné par le projet.

À la suite de l'approbation des projets par les instances décisionnelles concernées, la population pourra voter, dès juin 2021, pour les projets qu'ils souhaitent voir se réaliser.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

## DESCRIPTION

À la suite de l'analyse de faisabilité technique et réglementaire et de l'évaluation des coûts réalisés par l'arrondissement, les projets ci-dessous ont été retenus pour l'inscription sur le bulletin de vote citoyen :

<b>Nom du projet</b>	<b>Nature du projet</b>	<b>Valeur estimée en budget d'investissement</b>	<b>Impacts pressentis sur le budget de fonctionnement</b>
<b><u>1g - Parcours riverain Gouin (version SOVERDI)</u></b>	Projet de création d'une signature via le mobilier et la végétation le long du boulevard Gouin, d'Est en Ouest de l'île, le tout de concert avec la SOVERDI.	Grille d'analyse de faisabilité et d'évaluation des coûts projet spécifique v1 : Coût : 600k\$.	Entre 5k et 10k\$/année, tout dépendant des aménagements retenus et du niveau d'entretien requis.
<b><u>2t - Zones nourricières écologiques</u></b>	Projet d'implantation de zones de plantations d'arbres fruitiers, arbustes fruitiers, plantes comestibles et légumes dans des parcs municipaux	Entre 800k\$ et 1M\$.	À déterminer, selon la superficie cultivée et le type de plantations. Partenariat à développer avec Eco-Quartier et des entreprises spécialisées en la matière.
<b><u>3i - Des cheminées aux potagers : Une serre-agricole multifonctionnelle écoresponsable à RDP-PAT</u></b>	Projet de construction d'une serre agricole écoresponsable en milieu urbain connecté sur le milieu communautaire et le marché public de PAT	Tout dépendant de la superficie de la serre. Une serre peut coûter en moyenne 750\$/m.c. Un montant maximal de 2M\$.	Possiblement de maintien du bâtiment et fourniture d'équipements. L'exploitation pourrait être remise à des organismes spécialisés en la matière.

Nous sélectionnons trois projets porteurs, alignés avec notre vision de l'arrondissement et susceptibles de provoquer un appui de notre population locale soient inscrits.

## JUSTIFICATION

Puisque l'unité d'affaires associée à chacun des projets soumis devra prendre en charge la mise en oeuvre des projets lauréats (planification, la conception, la réalisation, le suivi du projet, etc.), mais également assumer tout impact que cela pourrait engendrer sur son budget de fonctionnement, il est essentiel que l'arrondissement donne un accord formel quant à l'inscription des projets qui le concernent sur le bulletin de vote citoyen.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre de la première édition du Budget participatif de Montréal, les sommes disponibles correspondent au budget d'investissement réservé au PDI corporatif. Pour tout projet priorisé à l'issue du vote citoyen, l'unité d'affaires responsable de la mise en oeuvre du projet (ou de la portion du projet qui le concerne) se verra transférer la valeur en budget d'investissement nécessaire à sa réalisation, telle qu'elle l'aura elle-même estimée et indiquée dans le présent dossier décisionnel.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les projets soumis au budget participatif doivent contribuer à accélérer la transition vers une société plus respectueuse de l'humain et de l'environnement grâce à la mise en place de nouvelles façons d'aménager la ville, de produire, de consommer et de vivre ensemble. Pour contribuer à cette transition écologique et sociale, les idées recueillies devaient répondre à l'un des 4 défis suivants :

- Lutter contre les changements climatiques et s'y adapter;
- Protéger la nature en ville;
- Produire et consommer autrement;
- Favoriser la solidarité, l'équité et l'inclusion.

Les projets retenus en agriculture urbaine offrent la possibilité d'une plus grande autonomie alimentaire, d'un maillage avec le milieu communautaire, notamment le Marché public et les banques alimentaires locales. La possibilité d'un ou des projets porteurs en agriculture urbaine offrent un rayonnement à l'arrondissement, un positionnement fort en faveur de sa nouvelle politique et du leadership de l'arrondissement en cette matière.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication globale sera pilotée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville de Montréal pour faire la promotion du vote auprès du grand public montréalais.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Mai 2021 : approbation par les instances des projets à soumettre au vote
- Juin 2021 : vote citoyen
- À la suite du vote : annonce des projets lauréats et mise en œuvre des projets (qui doit amorcer leur planification ou réalisation dans les deux ans suivant le vote)

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Brigitte GRANDMAISON, Service de l'expérience citoyenne et des communications  
Dalila FLEURANT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Brigitte GRANDMAISON, 11 mai 2021  
Dalila FLEURANT, 6 mai 2021  
Julie BOISVERT, 6 mai 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

### **ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2021-05-06



**Dossier # : 1218880001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 101 586 \$, pour l'année 2021, à 2 organismes ci-après désignés, Centre de promotion communautaire Le Phare et le Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021 / Approuver les 2 projets de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 101 586 \$, pour l'année 2021, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes;

<b>Organisme</b>	<b>Projet et période</b>	<b>Montant</b>
Le Centre des femmes ME/PAT	du 23 août 2021 au 17 décembre 2021	24 890 \$
Centre de promotion communautaire Le Phare	du 20 mai 2021 au 31 décembre 2021	76 696 \$

2. d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-14 09:03

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1218880001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 101 586 \$, pour l'année 2021, à 2 organismes ci-après désignés, Centre de promotion communautaire Le Phare et le Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021 / Approuver les 2 projets de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Au cours des derniers mois, des événements armés sont survenus sur le territoire de l'arrondissement. Préoccupés quant aux impacts sur la population, les partenaires du milieu se sont rapidement mobilisés afin d'identifier des pistes de solutions. Ces rencontres, ainsi que les observations des organismes sur le terrain, ont mis en lumière le besoin de bonifier les interventions de lutte à la délinquance dans les quartiers de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Le 10 mars dernier, la Ville de Montréal a annoncé un investissement exceptionnel de 1,4 M\$ pour appuyer les arrondissements de Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard, ainsi que le quartier Saint-Michel. Ces sommes permettront de soutenir les organismes communautaires actifs sur le terrain afin que soient développés des projets visant à renforcer la sécurité urbaine et à améliorer la qualité de vie des populations de ces quartiers, aux prises avec des événements violents depuis quelques mois. De ce montant, 400 000 \$ sont attribués à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles par la bonification exceptionnelle du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes afin de financer des projets soumis par les organismes dans le cadre de l'appel de projets. Ceux-ci devront entièrement se réaliser d'ici le 31 décembre 2021. À la demande des élus, l'arrondissement a également dédié une somme additionnelle de 100 000 \$ à l'enveloppe locale de lutte à la délinquance.

L'objectif général du Programme est d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des jeunes à risque ou qui présentent les premiers signes d'un problème, par la prévention et la

réduction de la violence commise et subie, celle-ci comprenant les violences à caractère sexuel, la délinquance, de même que par la prévention des comportements à risque comme l'abus de substances.

Le Programme vise également à renforcer la capacité des milieux à cibler et prioriser les besoins en matière de prévention chez les jeunes à risque et à favoriser la concertation des partenaires locaux souhaitant développer des initiatives en ce sens.

Pour ce faire, des activités peuvent être réalisées avec les partenaires clés afin de parfaire leur compréhension des problématiques sur le territoire, d'augmenter leurs compétences, de déterminer les pistes d'intervention adaptées et de développer des actions intersectorielles. Parallèlement, la Ville entend aussi soutenir l'échange entre les arrondissements et encourager la formation, l'accompagnement et l'accès aux données, tout en assurant une vision régionale cohérente et un arrimage avec les autres stratégies de développement social.

Le Programme s'adresse aux jeunes filles et garçons de 12 à 25 ans considérés comme à risque de violence, tant comme victimes que comme agresseurs, ou de délinquance, en difficulté ou encore en rupture sociale. Au regard des réalités propres à chaque arrondissement, les jeunes concernés par le Programme cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité dans différentes facettes de leurs vies, tant sur le plan individuel et relationnel que communautaire, et possèdent peu de facteurs de protection ou démontrent les premiers signes de la problématique.

L'intervention réalisée dans le cadre du Programme s'articule autour de deux axes :

Axe 1 : Intervention auprès des jeunes à risque

- Le travail de rue, de milieu et la médiation sociale
- Les activités occupationnelles comportant un volet d'intervention
- Les activités d'éducation, de développement des compétences et d'habiletés sociales et interpersonnelles

Axe 2 : Le renforcement de la capacité des milieux

- Les activités de développement des connaissances et des compétences des acteurs locaux (incluant la réalisation de diagnostics locaux)
- Les exercices de priorisation collectives, de résolution de problème ou de planification concertée
- Le développement d'outils spécifiques

Les effets ultimes recherchés par la mise en œuvre du Programme sont : la réduction de la violence commise et subie, notamment celle à caractère sexuel; la réduction de la délinquance et des comportements à risque de même que l'augmentation du sentiment de sécurité. Des indicateurs de résultats à court, moyen et long termes ont été définis pour permettre à la Ville d'évaluer les projets et de mesurer l'avancement et le succès du Programme, en addition des indicateurs propres à chacun des projets, selon leurs caractéristiques spécifiques.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Pour la Ville-Centre:

**CE20 0144 du 5 février 2020**

Adopter le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022.

Pour l'arrondissement:

**CA2130050143**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 148 352,48 \$, pour l'année 2021, et 90 000 \$ pour l'année 2022, à 2 organismes ci-après désignés, Centre de promotion communautaire Le Phare et Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021-2022

**CA2130040102**

Approbation d'un montant additionnel de 100 000,00 \$ alloué à l'enveloppe de lutte à la délinquance. Autoriser l'affectation de surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 100 000,00 \$ et les virements et crédits à cet effet.

**CA2030100264**

Octroyer une contribution financière non récurrente totalisant la somme de 40 000 \$ au Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles, pour le projet d'intervention d'ateliers socio artistiques pour adolescentes 14-17 ans. Cette contribution financière est issue du budget local de l'Arrondissement en délinquance jeunesse.

**CA2030100266**

Accorder un soutien financier de 49 167,47 \$ au Centre de promotion communautaire le PHARE inc. pour la réalisation du projet prévention délinquance RDP pour la période du 6 octobre au 31 décembre 2020 dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022. Approuver un projet de convention à cet effet.

**DESCRIPTION**

**Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles:**

Projet d'intervention d'ateliers socio artistique pour adolescentes  
24 890\$

Le projet d'intervention proposé a pour objectif de prévenir l'affiliation des filles de 13 à 17 ans au sein de réseaux de criminalité et d'exploitation sexuelle par une approche de quartier systémique et concertée. Les ateliers socio-artistiques proposés offriront une opportunité d'intervenir sur les facteurs de risque en travaillant sur les facteurs de protection suivants : augmenter la confiance, l'estime, l'affirmation de soi des adolescentes et le renforcement du sentiment d'appartenance à un groupe de pairs et d'intervenant(es) de quartier par les moyens artistiques.

**Centre de promotion communautaire Le Phare:**

Prévention de la délinquance à RDP  
76 696 \$

En continuité avec les efforts présentement déployés par l'organisme, le projet prévoit bonifier l'intervention actuelle par l'ajout de 2 travailleurs de milieux/rue dédiés à certains lieux problématiques, et l'ajout de 2 intervenants afin de déployer des ateliers et un accompagnement auprès de jeunes ciblés. Le projet vise une clientèle anglophone, peu rejointe par les projets actuels.

**JUSTIFICATION**

L'approche du travail de rue a fait ses preuves. En effet, l'intervention sociale traditionnelle dans un cadre formel de bureau ne permet pas de rejoindre les jeunes en situation de rupture. Ainsi, l'adaptation des approches en intervention psychosociale est primordiale. Les approches de proximité, présentées dans les projets des organismes, permettent une réconciliation avec la population jeunesse en situation d'exclusion et en rupture des réseaux (scolaires, santé, services sociaux, etc.). Ce type d'intervention psychosociale que veut mettre de l'avant Le Centre de promotion communautaire Le Phare, rejoindra la portion de la population jeunesse qui serait difficilement rejointe autrement. Dans une approche de «reaching-out» les intervenants iront à la rencontre des jeunes directement dans leurs milieux, afin d'éviter que certaines situations auxquelles les jeunes sont confrontés finissent par les mettre dans une situation de marginalité encore plus préoccupante. Ces projets amorceront un travail significatif, sur le plan des suivis individuels, de l'accompagnement social, et de réinsertion sociale et scolaire. Ce projet, s'ajoutant aux initiatives déjà en cours par le même organisme, permettra l'ajout de ressources supplémentaires, notamment auprès de la population anglophone, peu représentée dans les projets actuels. Du côté de Pointe-aux-Trembles, le projet socio-artistique financé en 2020 fait ses preuves auprès d'une cohorte de 8 jeunes filles à risque malgré le contexte pandémique. Se terminant ce printemps, le projet proposé est une extension du projet pour la période automnale dans un objectif de prévention de l'affiliation des filles de 13 à 17 ans au sein de réseaux de criminalité et d'exploitation sexuelle par une approche de quartier systémique et concertée. Le projet est complémentaire aux interventions déployées dans le secteur de Pointe-aux-Trembles. De plus, ce projet cadre dans les priorités d'action de la Table jeunesse de PAT, soit la prévention de la violence sous toutes ses formes. Il est également à noter que le projet suscite l'adhésion des partenaires jeunesse du quartier.

Les projets proposés ont été analysés par le comité régional d'analyse de la ville-centre, et ont fait l'objet d'une recommandation positive. De plus, les organismes s'engagent à participer à une éventuelle Table en sécurité urbaine, dans le but de mener une réflexion plus large sur la question.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme nécessaire à ce dossier, soit 101 586 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes pour l'année 2021. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2021	Soutien au projet global
		2018-2019	2020	2021 (CA 4 mai)		
Le Centre des femmes ME/PAT	Intervention socio-artistique	-\$	40 000 \$	- \$	24 890 \$	80 %
Centre de promotion communautaire Le Phare	Prévention de la délinquance à RDP	-\$	49 168 \$	86 824\$	76 696\$	90%

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces projets s'inscrivent dans la Priorité 3 du nouveau Plan de développement durable 2016-2020 Ensemble pour une métropole durable qui se lit comme suit : « Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les incidents violents des derniers mois dans le Nord-Est de Montréal sont très préoccupants. En effet, la pandémie, le confinement et la fermeture des ressources ont exacerbé les problématiques en sécurité urbaine dans certains quartiers, notamment au niveau de la violence commise et subie chez les jeunes. C'est dans ce contexte que l'arrondissement fut ciblé comme étant l'un des quatre secteurs prioritaire de la ville, parmi les plus touchés par cette recrudescence des événements violents. Ainsi, un financement de 400 000 \$ a été octroyé pour mettre rapidement en place des actions. La première phase de déploiement de ce financement spécial est le soutien aux projets actuels, ainsi qu'une bonification pour élargir d'emblée l'intervention proposée. Il est nécessaire d'intervenir au plus tôt auprès des jeunes et d'assurer leur sécurité. Les actions proposées dans ces projets contribueront à améliorer la qualité de vie dans les quartiers concernés, et de mieux encadrer les jeunes du territoire. Le travail de rue et de proximité trouvant sa force dans le lien de confiance développé entre le travailleur de rue et les jeunes, il est primordial d'assurer la présence d'intervenants significatifs auprès des jeunes à risque.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les projets proposés seront déployés en conformité avec les mesures de la santé publique, liés au contexte pandémique de la COVID-19. Devant l'impossibilité de prédire l'état de la situation des prochains mois, le projet se réalisera en adaptation des règles en vigueur.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets. Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

### **Le Centre des femmes ME/PAT**

Bilan final : 17 janvier 2022

### **Centre de promotion communautaire Le Phare**

Bilan final : 31 janvier 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale  
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Yan TREMBLAY, 13 mai 2021  
Julie BOISVERT, 12 mai 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Naya KOUSSA  
Conseillère en développement communautaire

### **ENDOSSÉ PAR**

Valérie LAFOREST  
Directrice

Le : 2021-05-12